



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 88468

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante, incontestable fléau pour toute notre communauté nationale. Ce sont chaque années 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés et autant de drames qui impactent les familles et bouleversent des vies humaines. C'est pourquoi les ministres chargés de la consommation, de l'intérieur et de la santé ont saisi le Gouvernement pour qu'il accorde à l'automne le label de grande cause nationale à la lutte contre ces accidents de la vie courante. Cette démarche viendrait en appui des campagnes de sensibilisation, prévention, et communication nationales. Quarante-quatre associations et fédérations ont récemment fondé le Collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante (CLAC) afin de soutenir cette candidature. Nombreux pays d'Europe du nord ont mis en oeuvre des mesures fortes qui ont permis de diviser par trois le nombre de décès liés à des accidents domestiques. Déclarer la prévention des accidents de la vie courante « grande cause nationale » permettrait en outre la mise en oeuvre d'une politique interministérielle et la mobilisation l'ensemble des acteurs afin de faire diminuer le nombre d'accidents. Il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière pour susciter une prise de conscience collective et obtenir des résultats à la hauteur de l'enjeu sur cette question de sécurité qui concerne l'ensemble de nos concitoyens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui à fait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88468

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9818

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11963